



Avis ttribunal pour expulsion logement pour non paiement à tors

Par **jos345**, le **17/06/2008** à **19:11**

nous sommes locataire dans un logement de mairie qui viens de nous assigner par huisser de justice au tribunal pour septembre pour non paiement de loyer depuis un an hors nous sommes a jour de ces derniers feuilles de la comptable mairie à l appuis . nous avons déposé chez l'huissier la preuve de nos paiement et nous devons renconcontrer les responsable mairie car apparemment il y aurait une erreur hors le mal est fait nous avons été accusé a tors de mauvais payeur quel recours avons nous pour être dédommagés et recevoir des excuses! imaginer ma surprise de voir un huissier se pointer chez moi et me dire ouvertement c'est parce que vous n'avez pas payé vos loyers depuis un ans!.... alors que c'est faut!... une réunion doit avoir lieu avec un responsable mairie l'huissier et nous aussi que sommes nous en droit de réclamer pour ce préjudice? merci de nous répondre

Par **domi**, le **17/06/2008** à **19:21**

Mis à part des excuses, je ne vois pas ce que vous pouvez espérer de plus ! Ne vous attendez pas à recevoir un dédommagement financier de la part de la mairie .